

Standard pancanadien relatif au mercure dans les résidus d'amalgames dentaires

1. En quoi consiste le standard pancanadien relatif au mercure dans les résidus d'amalgames dentaires?

Le standard vise les principaux éléments du cycle de vie des amalgames dentaires qui présentent un risque pour l'environnement. Le standard a pour objectif de réduire de 95 % les rejets de résidus d'amalgames dentaires dans l'environnement provenant des cabinets de dentistes au Canada d'ici 2005, grâce à de meilleures pratiques de gestion des résidus. Cet objectif de 95 % sera atteint par la récupération et le recyclage des résidus d'amalgames dentaires, grâce à l'ajout de séparateurs d'amalgames perfectionnés dans les cabinets de dentistes. L'adoption de pratiques exemplaires, conformément au standard, garantira une gestion appropriée du mercure provenant des résidus d'amalgames dentaires recueillis.

2. Que dit la science au sujet du mercure ?

Le mercure est une substance présente à l'état naturel et un polluant toxique attribuable à différentes activités humaines. Ses concentrations dans le sol, l'eau et le poisson varient d'une région à l'autre du Canada en fonction de la composition des roches et des sols ainsi que de la quantité de pollution. Une fois libéré dans l'atmosphère,

le mercure peut faire plusieurs fois le tour de la Terre avant de se déposer dans les lacs, les ruisseaux, les forêts et les champs. Les teneurs actuelles des poissons de certains cours d'eau sont dangereuses pour les animaux qui se nourrissent de poisson, comme le harard et la loutre. Dans beaucoup de régions, il est dangereux de consommer du poisson. Une consommation élevée de poisson chez les femmes en âge de procréer met en danger la santé des nouveau-nés, qui sont beaucoup plus sensibles au mercure que les adultes. Vu les préoccupations que soulève le rejet possible du mercure contenu dans les particules d'amalgames rejetées par les cabinets de dentistes, les efforts pour améliorer le captage et la gestion de ces particules sont jugés opportuns.

3. L'étendue du problème

Les concentrations de mercure dans le poisson, généralement en région éloignée, ont une incidence sur la consommation du produit de la pêche sportive et de subsistance dans la plupart des provinces et privent les Premières nations d'un de leur mode de vie traditionnel et de certaines sources d'alimentation. Ces conséquences se font sentir partout dans le Nord canadien, bien que la majorité du mercure soit probablement attribuable à l'activité humaine dans le Sud industrialisé du pays, qui émet du mercure dans le milieu atmosphérique.

Les rejets potentiels dans les plans d'eau attribuables aux résidus d'amalgames dentaires compliquent encore davantage les impacts associés aux dépôts aéroportés et peuvent nuire à la réhabilitation rapide des lacs et des rivières. De plus, les résidus d'amalgames dentaires peuvent être méthylés, ce qui entraîne le rejet de méthylmercure dans l'environnement. Par ailleurs, une partie des amalgames dentaires se retrouve dans les boues d'épuration incinérées ou épandues dans les champs agricoles, ce qui étend les zones de contamination.

À l'heure actuelle, une partie des particules d'amalgames, représentant peut-être 60 % de celles qui pourraient être par ailleurs émises, est captée par le matériel en place. Les matières récupérées doivent être éliminées avec soin ou recyclées. La technologie récente complète le matériel actuel et peut ainsi augmenter l'efficacité de la collecte de particules d'amalgames, qui est ainsi portée à plus de 95 %. L'installation de ce matériel gagne en popularité dans certaines municipalités où les règlements municipaux limitent les concentrations de mercure à l'égout. Le présent standard vient compléter de nombreux règlements municipaux, puisque tous deux exigent que les dentistes envisagent d'adopter des séparateurs de haute technologie et de gérer les résidus récupérés avec soin au moyen de bonnes pratiques de gestion.

Prendre des mesures pour réduire les rejets de mercure provenant d'utilisations continues est une initiative de prévention de la pollution axée sur le principe de la prudence, considérant que le lien direct entre les rejets d'amalgames dentaires et les concentrations dans l'environnement pourrait être difficile à établir.

4. La conformité avec le standard

En vue d'atteindre le standard, on commencera par mettre en œuvre les mesures initiales énumérées dans le document qui accompagne le standard. Des négociations sont en cours avec l'Association dentaire canadienne et les associations dentaires locales, qui permettront une mise en application rapide du standard final lorsqu'il sera ratifié. Les plans d'application détaillés des gouvernements seront dressés et mis en œuvre après la signature des SP, qui doit avoir lieu en septembre 2001.

À l'échelle internationale, le présent SP aidera le Canada et ses gouvernements à remplir leurs engagements internationaux (p. ex., l'exécution par le Canada du plan d'action sur le mercure de la Commission de coopération environnementale des Nations Unies et du plan d'action sur le mercure des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada). De plus, le présent SP nous aidera à obtenir les efforts internationaux nécessaires pour réduire ou éliminer les rejets de mercure à l'échelle planétaire.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site Web du CCME à l'adresse suivante : www.ccme.ca/.